

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Absents : 1

L'an deux mille vingt-deux le mardi 4 octobre à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation :
Le 26 septembre 2022

N°2022_D36 : Proposition de rattachement du lieu-dit le Linas (Commune de Boissezon) à la commune du Rialet.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absents : LECUTIER Jean-Marc

Absents donnant procuration :

Secrétaire de séance :

TONON Yannick, a été nommé secrétaire de séance.

Madame Le Maire informe le conseil municipal de la demande effectuée par l'association « Bien vivre au Linas » qui souhaite que les habitants du lieu-dit Le Linas soient rattachés à la commune du Rialet.

Après délibération :

9 voix contre

1 abstention

Le conseil municipal est défavorable au rattachement du lieu-dit Le Linas à la commune du Rialet.

Fait à Boissezon le 4 octobre 2022,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire compte Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus, tenu de la transmission à la Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil sous-préfecture Le 4 octobre Municipal.
2022.